

Parrainages : la France n'est pas une démocratie



Non, bien sûr, nous ne vivons pas à Paris ou à Nice comme à Pékin, comme à Moscou ou comme au Kazakhstan ou en Corée du Nord, pas tout à fait encore comme à Téhéran, à Beyrouth ou à Istanbul, même si on s'en rapproche chaque jour davantage.

Mais ce n'est tout de même pas une démocratie vraie.

Nous vivons dans une démocrature, qui signifie que sous une apparence de liberté en réalité tous les choix essentiels sont déjà dirigés sous couvert de la loi et des règles établies pour assurer la captation du pouvoir et des richesses par une caste mafieuse.

C'est un système bien huilé qui revêt les contours d'une démocratie qui cache en réalité la manipulation de l'opinion par une presse-doxa aux ordres.

Comment cette presse est-elle aux ordres ??? La plus grande

partie des dirigeants de journaux, des médias télévisés ou audios, les éditorialistes et analystes politiques et politologues qui comptent sont en réalité soit les obligés des subventions versées par le pouvoir qu'ils servent, soit les amis de la caste, ils sont rémunérés pour.

Prenons un exemple criant d'anti-démocratie qui aurait fait hurler à Athènes dans la période où le dirigeant de la Cité était tiré au sort : le système des parrainages pour postuler au poste de Président ou Présidente de la République.

Vu d'un regard candidement voltairien, mettre un filtre pour éviter une inflation de candidatures, et plus particulièrement les plus fantaisistes, vous apparaît comme une marque de respect pour la fonction afin d'éviter d'avoir à gérer 100 ou 200 candidats, on imagine ici le CSA avec le temps de parole égalitaire.

Mais, et on en a déjà eu un aperçu avec les candidatures de Jean-Marie le Pen par le passé, comment justifier le manque de sérieux d'une candidature quand 5 millions de personnes par exemple prétendent aux sondages vouloir voter pour vous et que vous n'arrivez pas à obtenir vos parrainages ? Ce serait dire que 5 millions de Français votants seraient des rigolos-gigolos qui n'auraient pas le droit d'exprimer leur opinion ?

Eh bien on en est là : la France n'est plus une démocratie quand une caste mafieuse interdit l'expression de 5 ou 10 millions de Français comme aujourd'hui ; prenons quelques mots de ces mafieux.

Monsieur Geoffroy Didier, directeur de la communication de madame Pécresse, représentant du Parti Républicain, considère que tout maire Républicain qui accorderait son parrainage à monsieur Zemmour se serait exclu tout seul du parti :

<https://www.fdesouche.com/2022/01/09/les-maires-lr-parrainant-zemmour-sexcluraient-du-parti-pour-geoffroy-didier-directeur-communication-de-pecresse/>

Cette manière de chantage montre que les Républicains, qui pourtant en appellent régulièrement au général de Gaulle, sont en réalité des fascistes qui refusent l'expression démocratique.

Madame Hidalgo est plus rouée.

Elle rejette la faute des non-parrainages sur ceux qui ne les obtiennent pas en assénant que « *s'ils ne les ont pas, c'est qu'ils ne les méritent pas* » :

<https://www.fdesouche.com/2022/01/09/parrainages-manquants-deric-zemmour-et-marine-le-pen-anne-hidalgo-juge-que-sils-ne-les-ont-pas-cest-quils-ne-meritent-pas-de-participer/>

Alors que – et la parole libre de certains converge au même constat – ce sont les pressions exercées par les partis politiques classiques dont les Républicains, les communistes, les écolos, les centristes, les macronistes, les socialistes qui interdisent littéralement aux maires de donner leur parrainage par un chantage qui montre ici aussi que la France n'est pas une démocratie mais un pays fascisant gouverné par une caste qui n'a rien à envier au régime algérien ou libanais qui ont ruiné eux aussi leurs pays et leur peuple :

<https://ripostelaique.com/un-ami-maire-me-decrit-les-menaces-qu'il-recoit-sil-parraine-zemmour.html>

<https://www.fdesouche.com/2022/01/09/dornellas-des-maires-semblent-de-parrainer-par-peur-de-la-brimade-peur-de-la-suppression-de-subsidies-peur-detre-eradique-du-parti-auquel-on-appartient-on-a-un-probleme-democratique-r/>

Or la cause est connue de longue date ; en 2017 les tenants de monsieur Poutou estimaient le système des parrainages antidémocratique dont la seule fonction est de mettre en place une barrière infranchissable de suffrages censitaires destinée à interdire aux candidats qui ne sont pas du cénacle de présenter leurs idées :

<https://www.revolutionpermanente.fr/Parrainages-Plus-le-regime-politique-est-decrie-plus-il-devient-antidemocratique>

On pourrait aller plus loin dans le constat : le système politique français mafieux a mis en place une barrière juridique qui sécurise leurs agissements par la soumission de la plus grande partie de la caste des magistrats.

Si on prend l'ensemble des élus éligibles à accorder leur parrainage comme un collège électoral, si on considère que les témoignages de pressions sont connus maintenant de très longue date, et qu'il appartient aux magistrats dans un réel État de droit de se saisir et se pencher d'office sur le phénomène afin d'en déterminer l'ampleur, et à cet effet d'engager dans toutes les juridictions du pays une vaste enquête policière chargée d'entendre, le cas échéant sous le sceau de l'anonymat, et de recueillir les éléments concrets qui démontrent les pressions reçues par mails, lettres, conversations téléphoniques qu'il doit techniquement être possible de reconstituer avec les opérateurs, il y aurait pénalement le moyen de largement purifier l'espace politique français avec les seules lois existantes.



Ainsi selon l'article L 97 du Code électoral, utiliser des manœuvres frauduleuses pour détourner des suffrages ou déterminer des électeurs à s'abstenir de voter est-il sanctionnable d'une année d'emprisonnement :

« Article L 97

Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou

autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 15 000 euros ».

Faire du chantage à la subvention par exemple auprès du collège électoral des censitaires, au sens élargi du terme, relève bien de la manœuvre frauduleuse destinée à obliger l'élu local à s'abstenir de parrainer.

De même l'article L 106 condamne-t-il à deux ans d'emprisonnement quiconque aura tenté d'influencer des votes par des avantages ou des promesses d'avantages en deniers, dons, libéralités, obtention d'emplois publics ou autres avantages particuliers.

Ici aussi faire du chantage aux subventions pour empêcher des parrainages devraient normalement tomber sous le coup de ce texte de loi, sans préjudice d'y ajouter le détournement de fonds publics à des fins politiques personnelles ou pour un parti politique.

« Article L 106

Quiconque, par des dons ou libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages particuliers, faits en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs aura obtenu ou tenté d'obtenir leur suffrage, soit directement, soit par l'entremise d'un tiers, quiconque, par les mêmes moyens, aura déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs d'entre eux à s'abstenir, sera puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 euros.

Seront punis des mêmes peines ceux qui auront agréé ou sollicité les mêmes dons, libéralités ou promesses ».

Si par une interprétation des plus judicieuses qui soient dont parfois certains magistrats arrivent à nous gratifier, les

pressions sur le collège des parrains étaient vues comme des irruptions avec violences dans un collège électoral, le chantage étant une forme de violence, la peine encourue serait de 5 à 10 ans selon que les auteurs étaient armés ou non :

« Article L 99

Toute irruption dans un collège électoral consommée ou tentée avec violence en vue d'empêcher un choix sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 22 500 euros ».

« Article L 100

Si les coupables étaient porteurs d'armes ou si le scrutin a été violé, la peine sera de dix ans d'emprisonnement ».

Et si par une extraordinaire audace consommée, toute honte bue, les magistrats étaient décidés à s'attaquer aux mafias politiques qui gangrènent ce pays pour retenir la notion de « plan concerté » quand des partis politiques décident de qui peut se présenter aux élections et de qui ne le peut pas, on pourrait aller jusqu'à 20 ans de réclusion, de quoi renouveler l'ensemble du personnel politique aujourd'hui totalement véreux, et rendre plus vertueuses les générations montantes qui auraient l'exemple à ne pas suivre puisque dans le cursus de tout politicien il y aurait obligation d'aller visiter dans les centres de détention les embastillés pour y recueillir leurs regrets.

« Article L 101

Elle sera la réclusion criminelle à temps de vingt ans si le crime a été commis par suite d'un plan concerté pour être exécuté, soit dans toute la République, soit dans un ou plusieurs départements, soit dans un ou plusieurs arrondissements ».

On voit donc bien que la magistrature et la police ne sont pas démunies pour nettoyer légalement les écuries salopées du pays

et ouvrir des milliers d'enquêtes d'office devant le nombre de témoignages qui transparaissent dans la presse, petite partie émergée d'un immense et immonde iceberg compte tenu du silence qui prend à la gorge tous les citoyens qui subissent les pressions, omerta qui fait tenir tout le système mafieux.

Ainsi monsieur Geoffroy Didier, à la suite de sa déclaration publique qui n'est rien moins qu'une menace explicite adressée à tous les parraineurs de son parti destinée à fausser des élections présidentielles, aurait déjà dû sortir de garde à vue pour entrer en préventive après notification de sa mise en examen, et tous les Républicains qui occupent un poste de responsabilité les mettant en mesure d'exercer des pressions sur le collège de parrainage faire l'objet d'une perquisition de leurs locaux, tant privés que professionnels, avec saisie des ordinateurs tant fixes que portables, des téléphones tant fixes que portables ainsi que de toutes leurs correspondances depuis 18 mois. Pour faire bonne mesure, tous leurs collaborateurs et proches auraient dû depuis longtemps être convoqués au commissariat pour y être entendus, de même que l'ensemble du collège des parraineurs du pays, ceux qui n'auraient déjà pas porté plainte à la moindre insinuation devenant les complices des fossoyeurs de la Démocratie française comme non-dénonciation de crime.

Et pour respecter l'égalité républicaine, la même mesure d'enquête généralisée devrait également être engagée envers les partis socialistes et macronistes qui disposent de leviers de pouvoir financier tant locaux que nationaux.

Or la magistrature et les policiers n'ont rien fait, alors qu'il s'agit ici du fondement de la Démocratie du pays dans lequel ils vivent et dans lequel leur descendance est appelée à vivre, étudier et travailler : c'est bien qu'ils sont soumis aux ordres, car si on voit bien les parquets de France se saisir facilement pour une pancarte sur laquelle figure les noms de ceux qui ont ruiné le pays brandie par une citoyenne Cassandre, il n'y en a aucun pour se saisir contre ceux qui

ruinent aujourd'hui la Démocratie, alors que l'affaire est autrement plus gravissime pour la Nation.

Ce qui est bien dommage compte tenu de l'impunité dont bénéficie alors cette clique politicienne qui a totalement pillé le pays.

On en profitera pour ajouter qu'une grande partie de la caste journalistique de la doxa s'interdit de dénoncer les scandales, participant ainsi au pillage du pays, et en vit bien copieusement par les subventions versées qui doivent alors s'analyser en achat de leur silence et rien d'autre : il n'y a quasiment plus de vrais journalistes d'investigation sur les mafias politiques gouvernantes dans ce pays ; si en Russie on assassine le journaliste trop curieux, en France on atteint au même résultat d'interdiction de la curiosité par les subventions.

Calibres contre subventions, c'est seulement ce qui distingue un pays autoritaire de l'Est ou la Chine de notre pays pour un résultat identique, une même caste politique qui ne veut pas quitter le pouvoir depuis 60 ans.

https://www.francetvinfo.fr/economie/deficit/france-le-deficit-commercial-plonge-a-un-niveau-record-en-novembre_4907871.html

Impunité largement soulignée par François Garçon :

<https://www.fdesouche.com/2022/01/09/francois-garcon-la-france-est-malade-de-son-elite-la-maniere-dont-est-dirige-letat-est-calamiteuse-ces-gens-la-peuvent-accumuler-les-gaffes-les-plus-gigantesques-ils-seront-proteges-a-vie/>

Jean d'Acre